



Commune de BERTRANGE

AVIS AU PUBLIC

Projets de plans directeurs sectoriels Enquête publique

Plans sectoriels

(Loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire)

Il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article 12 de la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire, les projets de plans directeurs sectoriels seront déposés pendant trente jours à partir **du 28 mai 2018 jusqu'au 27 juin 2018 inclus** à la maison communale où le public peut en prendre connaissance pendant les heures normales d'ouverture des bureaux. Les documents sont également publiés sur le site internet communal (www.bertrange.lu) et celui du Ministère du Développement durable et des Infrastructures (www.at.public.lu).

Les observations des intéressés concernant les projets de plans directeurs sectoriels devront être présentées **par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans les 45 jours** à compter de la publication du dépôt à la maison communale, **soit jusqu'au 12 juillet 2018 inclus**.

Les réunions d'information pour présenter les projets des plans directeurs sectoriels ainsi que les rapports sur les incidences environnementales auront lieu aux dates, heures et lieux suivants, à savoir :

- le **31 mai 2018 à 19.00 h** au Maacher Lycée dans la salle des fêtes – 3, rue de l'Ecole, L-6760 Grevenmacher (accès via rue des Caves)
- le **4 juin 2018 à 19.00 h** au Centre Culturel Cube 521, 1-3 Driicht, L-9764 Marnach
- le **11 juin 2018 à 19.00 h** au Forum Geesseknäppchen, 40, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg
- le **13 juin 2018 à 19.00 h** au Grand auditoire au Campus Belval de l'Université du Luxembourg, 2, avenue de l'Université, L-4365 Esch-sur-Alzette

Bertrange, le 28 mai 2018

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre,

La secrétaire adjointe,



Commune de BERTRANGE